



HAL
open science

“ Promenade ”

Alice Jaspard, Laurent Solini

► **To cite this version:**

Alice Jaspard, Laurent Solini. “ Promenade ” : De l'étude d'un quartier mineurs par sa cour. Champ Pénal, 2016, 13, 10.4000/champpenal.9431 . hal-03689824

HAL Id: hal-03689824

<https://hal.umontpellier.fr/hal-03689824>

Submitted on 7 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Champ pénal/ Penal field

Vol. XIII | 2016 :

Justice pénale internationale / Sexualité et institutions pénales

Varia

« Promenade »

De l'étude d'un quartier mineurs par sa cour

Prisoners' Round. A study of a juvenile offenders' prison wing from his courtyard

ALICE JASPART ET LAURENT SOLINI

Résumés

Français English

L'objectif de cet article est d'appréhender le fonctionnement d'un quartier pour mineurs depuis l'étude de sa cour. Sa situation au sein du centre pénitentiaire, parallèle à la cour de promenade des majeurs, sa configuration et les transformations dont elle est l'objet en font un lieu à la croisée des opportunités qui donne à voir les limites de l'« étanchéité » d'un quartier pour mineurs pourtant censé rester hermétique à la détention des adultes.

This article aims to comprehend the working of a prison wing reserved for juvenile offenders through the study of its courtyard. Its location, parallel to the adult prisoners' courtyard, its configuration and its transformations, make of this courtyard a place at the parting of the opportunities. More specifically it reveals how "permeable" this particular wing is, as the minors are supposed not to be in touch with the detained adults.

Entrées d'index

Mots-clés : prison, mineurs, espaces, ethnographie, expérience

Keywords : prison, minors, spaces, ethnography, experience

Texte intégral

- 1 C'est au XIX^e siècle que les premiers quartiers réservés aux mineurs (QM) sont progressivement aménagés au sein de maisons d'arrêt départementales et de centrales pénitentiaires. Aux côtés d'institutions pénitentiaires spécifiques¹, ils constituent la première forme de prise en charge spécialisée pour les mineurs. Dans le sillage des mouvements philanthropiques qui entourent, à l'époque, la condition carcérale et plus particulièrement celle des enfants en justice, il s'agit de séparer les jeunes de leurs aînés, avec qui ils étaient jusque-là incarcérés indistinctement, afin de les protéger des risques de contamination criminelle vus comme inhérents à cette promiscuité (Solini, Neyrand, 2011). Malgré les réformes légales insistant de plus en plus sur cette distinction, les travaux historiques révèlent des concrétisations variables (de quelques cellules à des dortoirs réservés pour la nuit, accompagnés ou non d'une recherche de limitation de contacts avec les adultes durant la journée) qui sont néanmoins traversées par un constat commun : la séparation n'est jamais totale. Élise Yvrel (2007) souligne alors *l'évolution-immobile* des conditions de séparation des mineurs et des adultes dans les prisons de la fin du XIX^e siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale, puis d'un isolement aléatoire.
- 2 À ce nœud gordien que semble constituer la difficulté de séparation effective entre les mineurs et les majeurs détenus au sein d'une même prison se sont ajoutées, au fil du XX^e siècle, de nombreuses critiques qui questionnent les objectifs alors affirmés de rééducation et/ou d'observation de ces lieux. Toujours d'après Élise Yvrel (2007), les conditions et les moyens de prise en charge des jeunes détenus se heurtent de manière systématique à l'économie du monde carcéral. Par exemple, *les expériences du premier XX^e siècle de l'École de préservation et de la Maison d'éducation surveillée de Fresnes sont tout aussi vouées à l'échec que celles, post-1945, des Centres spéciaux d'observation de l'éducation surveillée* (É. Yvrel, 2007).
- 3 Cinquante ans plus tard, la situation ne semble guère s'être améliorée. Jean Bérard et Gilles Chantraine, résumant les quelques recherches qui se sont intéressées aux QM, pointent ainsi *l'absence de tout projet éducatif, l'oisiveté pathogène et l'ennui généralisé qui y règnent, au mieux rythmés par une monotonie sécuritaire* (Bérard, Chantraine, 2008, 124). L'image d'une zone de non-droit entre jeunes détenus ainsi qu'entre jeunes et surveillants ressort également de l'enquête journalistique menée par Édouard Zambeaux (2001) dans plusieurs QM français. Dans un quotidien endormi par les programmes de télévision, les jeux vidéo, la consommation de cannabis ou de médicaments, l'atmosphère serait à la démission collective du côté des surveillants et des intervenants éducatifs et psycho-médicaux, défaitistes face au peu de moyens et de soutien qui leur sont alloués. Commentant alors cette enquête, Laurent Mucchielli s'interroge : *Mais dans ces conditions, quid de l'ambition de "réinsertion" prévue par la loi ? Quelle place reste-t-il pour le travail et l'école en prison ? Peau de chagrin en vérité* (Mucchielli, 2002, 36). De même, *quid de l'idée de faire en sorte que les détenus ne ressortent pas dans un état moral et psychologique pire que lorsqu'ils sont entrés en prison ?...* Le sociologue conclut : *Non, décidément, la prison pour mineurs est bien loin de la doctrine officielle qui parle de "réinsertion". La réalité est qu'une directrice de quartier pour mineurs doit déjà se battre pour que les jeunes détenus soient simplement obligés de se lever le matin, se laver, s'habiller, être éveillés le jour et dormir la nuit. Alors le reste...* (Mucchielli, 2002, 37).
- 4 Malgré la récurrence des observations qui leur sont adressées, les QM se maintiennent dans le paysage institutionnel de la réaction à la délinquance juvénile. Ils en incarnent la présence la plus ténue, « étouffant » pour ainsi dire

les développements du modèle d'éducation fondé sur la référence au milieu ouvert et initié par l'Éducation surveillée à la suite de son autonomisation de l'Administration pénitentiaire (AP) en 1945. Bien entendu, il serait erroné de retracer l'histoire institutionnelle de la prise en charge des jeunes contrevenants de façon binaire, opposant politiques préventives/éducatives *versus* politiques actives/répressives (Bailleau, 2002, 404). Et les épisodes *carcéralo-disciplinaires* (Yvorel, 2006, 25) ne manquent pas pour nous rappeler que malgré les nouveaux principes, *en pratique, toutefois, la "culture pénitentiaire" est loin de se limiter à la prison* (Mucchielli, 2005, 123) et imprègne de « nouvelles institutions »². Mais ces dernières font débat et sont progressivement fermées, certes, pour être souvent réinventées, tel le *tropisme carcéral français toujours renouvelé, malgré le constat, récurrent, de l'échec de ces dispositifs* (Niget, 2012, 20). De son côté, la possibilité d'incarcérer des mineurs en prison, provisoirement ou non, subsiste inlassablement, constituant d'après Nicolas Sallée, jusque dans les années 1990, un *"hors champ" de l'action éducative* (Sallée, 2014, 85).

- 5 *Part d'ombre* des réponses éducatives à la délinquance juvénile, l'incarcération est réapparue comme *partie prenante d'un continuum d'encadrement des mineurs, extrémité maximale d'un nouveau modèle d'éducation sous contrainte* (Sallée, 2014, 85). Depuis les années 1990, dans le sillage d'une remise en débats de la responsabilisation/responsabilité des jeunes contrevenants et de la vertu éducative de la sanction³, l'enfermement n'est plus considéré comme *persona non grata* en matière de (ré)éducation des jeunes sous main de justice. Il devient, *a contrario, un média éducatif de première importance* (Sallée, 2010, 11) dans les nouveaux dispositifs non carcéraux qui voient le jour, à savoir les Unités à encadrement éducatif renforcé (UEER) en 1996, devenues les Centres éducatifs renforcés (CER) en 1998, et les Centres éducatifs fermés (CEF) créés en 2002, auxquels s'ajoute le projet officialisé la même année de nouveaux établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Ce tout dessine un maillage de l'encadrement fondé sur l'enfermement, alors entendu comme le « nouveau cœur » de la stratégie éducative. Centre névralgique de ce dispositif, les EPM assoient leur légitimité dans la critique des QM en visant à proposer *un modèle préférable à ces quartiers sur lesquels pèse une réprobation unanime* (Chantraine *et al.*, 2011, 25). Le projet ainsi présenté est voulu inédit en reposant sur un principe de pluridisciplinarité concrétisé par la coprésence et la co-intervention auprès des mineurs d'agents pénitentiaires, de personnels éducatifs spécialisés de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), d'enseignants de l'Éducation nationale (EN) et de professionnels de la santé. D'entrée de jeu, les EPM se sont caractérisés par l'organisation d'un quotidien extrêmement cadré et chargé, les jeunes étant amenés à participer à soixante heures d'activités hebdomadaires réparties entre les domaines scolaire, socio-culturel et sportif, le tout sous le regard actif du nouveau « binôme » surveillant pénitentiaire-éducateur. Tout en pouvant varier d'un établissement à l'autre, *l'hyperactivité forcée* (Solini, Basson, 2012) devient, aux côtés de l'enfermement physique, une caractéristique de la nouvelle prise en charge des jeunes délinquants. Cette caractéristique est porteuse de nouveaux illogismes (Solini, Basson, 2014) et de questionnements (*le dressage disciplinaire viendrait-il remplacer le néant sécuritaire ?*, Bérard, Chantraine, 2008, 126) qui paraissent échapper aux QM restés en activité. Poursuivant ainsi le chemin de leur existence critique, les QM apparaissent toujours en toile de fond de la réponse institutionnelle à la délinquance juvénile. Malgré cela, cette forme d'enfermement reste peu explorée par les savoirs scientifiques, contrairement à la prison pour adultes

(Bérard, Chantraine, 2008) ou aux diverses institutions qui incarnent un prétendu *renouveau* éducatif (É. Yvorel, 2007).

6 L'objectif de cet article est dès lors de participer à leur dévoilement (autant qu'à leur dévoilement) en proposant une immersion dans le fonctionnement ordinaire du QM situé au centre pénitentiaire de Sarn⁴. Le cœur de la démonstration réside plus particulièrement dans ce qui est au principe de la séparation affichée entre les mineurs et les majeurs détenus, ce même élément qui constitue l'explication première de la fabrique de cette forme de zonage. Est-il seulement pensable de rendre « étanche » une aile de détention toute entière ainsi qu'une cour de promenade afin d'éviter que jeunes et adultes détenus ne se rencontrent ? À l'image des poupées gigognes, dans quelle mesure peut-on alors faire fonctionner une prison dans la prison ? Le contrôle des entrées et des sorties, des déplacements et des circulations peut-il être total et ainsi accréditer la thèse de la « déconnexion » entre le centre pénitentiaire de Sarn, l'un de ses couloirs et l'une de ses cours ?

7 Notre article souhaite s'attarder sur la porosité du soi-disant caractère enveloppant de ce QM. Par l'observation fine des espaces qui composent le quartier (à savoir le couloir principal, les salles d'activités, les cellules et la cour de promenade) ainsi que des jonctions entre ces espaces, de leurs usages, tout autant que par la saisie des récits relatifs à ces usages, il s'agit de comprendre l'économie quotidienne et régulière d'une frontière mise à mal. La démonstration s'arrête alors avec insistance sur la cour de promenade et l'histoire de ses transformations pour ensuite rendre compte des modes de sociabilité qu'elle accueille. Nous verrons que ce lieu polarise les modes de sociabilité issus pour partie des expériences de détention et oriente dans le même temps un mode de gestion de la population des mineurs, ce qui permettra d'interroger en retour les procédures à l'œuvre dans l'isolement du QM vis-à-vis du reste de la détention.

Terrain et méthode d'enquête

Cet article s'inscrit dans le cadre de la recherche collective intitulée « Fabriquer la prison. Pour une étude des "spatialités" au sein de cinq prisons belges et françaises » subventionnée par la Mission de Recherche Droit et Justice (Solini, Yeghicheyan, Ferez (dir.), 2016). Le projet entend travailler à une écologie de cinq prisons, deux en Belgique et trois en France. Les données présentées ici concernent l'aile réservée aux mineurs du centre pénitentiaire de Sarn ; un établissement construit en 1990 dans le sud de la France, initialement prévu pour 500 détenus, mais qui accueille actuellement 848 détenus, dont 19 mineurs⁵. Le QM dispose d'une capacité de vingt cellules (dont deux sont réservées aux détenus arrivants) et présente un taux d'occupation des plus variable, approchant par exemple, les 95% au 1^{er} septembre 2013, les 55% à la même date en 2014 et les 50% en 2015, d'après la statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France⁶. Dans ses recommandations d'avril 2014, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté note les informations complémentaires suivantes : « Le 18 février 2014, le quartier des mineurs héberge vingt enfants détenus, dont six sont incarcérés pour la première fois. Durant la totalité de l'année 2013, 114 mineurs ont été détenus dans le quartier, pendant une durée moyenne de soixante-trois jours. 13% de ces mineurs étaient âgés de moins de seize ans lors de leur placement sous écrou. Ils sont tous hébergés en cellule individuelle, sauf en cas de sur-occupation (ainsi au printemps et à l'été 2013) »⁷.

L'investigation a été menée entre octobre 2014 et janvier 2015 à raison de trois à cinq jours de présence par semaine. Les données alors récoltées sont le

résultat d'une mise en commun d'observations opérées par différents membres de l'équipe auxquelles s'ajoute une immersion ciblée et prolongée, de près d'un mois, effectuée par Alice Jaspert qui a rejoint l'équipe dans le cadre d'un séjour scientifique. Durant cette immersion, la chercheuse adopte une posture à *découvert* (Bizeul, 1998). Si sa présence se veut discrète, l'idée étant d'interférer le moins possible dans l'organisation et les interactions quotidiennes du QM, elle n'est en rien muette. Comme pour bon nombre d'adultes qui franchissent la porte du quartier, le bureau des surveillants constitue le principal « point de chute » de l'enquêtrice. Elle passe ainsi plusieurs heures à discuter avec les personnels et les éventuels « visiteurs ». Ces moments lui permettent de côtoyer différents intervenants de la PJJ, de l'EN tout autant que des personnes bénévoles qui lui proposent de participer aux activités organisées avec les jeunes (avec l'accord de ces derniers, cela s'entend). En d'autres lieux du QM, ce sont des entretiens d'accueil avec de nouveaux « arrivants », des moments de cours individualisés ainsi que des activités musicales et ludiques en petit groupe qui sont observés, ceci parallèlement aux déplacements quotidiens organisés par les surveillants au départ de la cour afin de se rendre en promenade, d'œuvrer à la distribution des repas ou encore de s'assurer du passage de la cantine ou de la laverie. Enfin, munie de son carnet, Alice Jaspert passe également du temps, seule, à dessiner et à commenter les lieux et leurs aménagements. C'est notamment le cas de la cour de promenade occupée par les jeunes et observée à distance. Son accès lui est interdit en présence des jeunes détenus.

L'objectif est, au bout du compte, d'appréhender la structuration du QM et de sa cour de promenade : les matériaux avec lesquels ces espaces sont construits, leur position au sein de la détention, les (non-)fonctions qui leur sont attribuées, les rénovations qu'ils ont ou non connues, les représentations qu'ils supposent, les manières dont ces espaces sont appropriés par les divers acteurs de la prison, l'atmosphère qu'ils véhiculent par le biais de la couleur et la texture des murs (absorbant, réfléchissant ou transmettant les flux de lumière radiante ou ambiante), le nombre, la taille et la situation des fenêtres, les éclairages, la présence ou l'absence de végétation et de tout autre élément dit de « décoration » ainsi que la quantité, la nature et le positionnement des dispositifs dits de « sécurisation passive⁸ ». Enfin, par l'observation, il s'agit également de saisir les circulations et les trajets des personnes incarcérées.

Treize entretiens ont par ailleurs été menés avec plusieurs acteurs du QM tels que des surveillants, des éducateurs de la PJJ, des intervenants extérieurs et des détenus. Par la saisie des récits d'actions spatiales, il s'agit d'être en mesure de recomposer l'espace habité en laissant notamment le soin aux enquêtés de s'exprimer sur les représentations qu'ils associent aux différents endroits qui composent le QM et sa cour. Ce corpus de données est complété par des prises photographiques. Une analyse documentaire permet également de considérer l'ensemble des textes relevant de la construction et la rénovation du QM de Sarn et de sa cour de promenade (cahiers des charges, devis, demandes d'investissements, projets d'équipement, de rénovation ou de maintenance, etc.). Le traitement de ces informations rend alors possible la mise en évidence de lignes de force à partir desquelles ces espaces sont conçus et rénovés ainsi que les justifications versées aux différents projets de conception et de modification du bâti.

I - Relativiser l'isolement du quartier

« mineurs »...

- 8 Au centre pénitentiaire de Sarn, rejoindre le QM peut prendre plusieurs minutes. La distance qui sépare la grille d'entrée en détention de la porte du QM n'est pas très importante. Le trajet nécessite néanmoins de passer par plusieurs portes et grilles qui s'ouvrent à distance, *via* le poste central d'informations⁹, de rejoindre le poste de contrôle et de coordination¹⁰ situé au niveau du « carrefour » central de l'établissement puis de se rendre au poste d'informations et de contrôle du bâtiment A. Là, un personnel de surveillance active l'ascenseur permettant de monter au troisième étage, zone réservée pour partie aux mineurs. Le QM occupe alors l'aile droite, au dernier étage de ce bâtiment qui forme un V renversé, « tourne le dos » au reste de la détention et fait face au mur d'enceinte (situé en bas à gauche sur la photographie 1).



Photographie 1 : Plan masse du centre pénitentiaire de Sarn (©L. Solini)

- 9 Cette zone a été aménagée de la sorte en 1998. Avant, les mineurs étaient regroupés au rez-de-chaussée. Se faisant, certains d'entre eux disposaient d'un accès relatif à la cour de promenade et leurs échanges avec les détenus majeurs en étaient facilités. L'élévation du QM procède ainsi d'une volonté de limiter les contacts entre détenus mineurs et majeurs. L'hypothèse la plus vraisemblablement partagée par les professionnels, et que l'on retrouve dans plusieurs textes officiels, tient au fait que les détenus mineurs, entendus comme des « êtres en devenir », partiellement engagés dans la délinquance et sur lesquels l'institution vise à avoir une emprise éducative, doivent être écartés des délinquants majeurs sous peine de poursuivre « leur apprentissage du métier ». Toutefois, leur mise à l'écart ne peut être totalement garantie, avec les détenus de l'aile voisine par exemple. Il s'agit dès lors d'en faire la sélection. Si l'aile droite du troisième étage est dédiée aux mineurs, l'aile gauche est ainsi réservée aux détenus adultes engagés comme « travailleurs » ou « auxiliaires » par l'établissement. Les « auxis », pour énoncer ici un terme largement repris,

sont généralement recrutés en fonction de leur *bon comportement* et vus, par le personnel, comme des détenus tranquilles (Chantraine (dir.), 2011, 139).

- 10 Jugés profitables au bon fonctionnement de la prison, les « auxis » ne sont toutefois pas censés entrer en contact direct avec les jeunes détenus. En effet, le QM entend fonctionner comme une entité autonome, séparée du reste de la détention. D'abord, une brigade spécifique composée de cinq agents est en charge de la surveillance et de la gestion quotidienne des jeunes, sous la responsabilité du « chef de bâtiment ». L'équipe de la PJJ, composée actuellement de trois intervenants, s'occupe du suivi individuel des jeunes et de l'organisation des activités, ceci en collaboration directe avec l'EN dont dépendent trois professeurs qui répartissent leurs horaires entre les détenus mineurs et majeurs, avec l'aide de plusieurs associations et bénévoles. Ensemble, ces intervenants accueillent dix-huit mineurs auxquels s'ajoutent deux places laissées aux détenus arrivants. Ensuite, tout est fait pour que les « mouvements » des adolescents, ces trajets réalisés avec un groupe de détenus accompagnés par un ou plusieurs surveillants pour se rendre d'un point à un autre, deviennent portion congrue et restent situés à proximité de la zone cellulaire. L'objectif est que les mineurs ne rencontrent pas les majeurs incarcérés. L'ensemble du quartier est agencé dans le but de répondre à cette contrainte. Il est donc configuré à partir d'un long couloir jonché de portes closes : celles du bureau des surveillants, des cellules individuelles et des différentes salles d'activités. Des cellules doublées et d'anciennes douches collectives¹¹ ont été transformées en salles d'activités. Cela permet, d'une part, de limiter les déplacements des mineurs dans le reste de la détention et, d'autre part, de libérer les créneaux d'utilisation des salles d'activités déjà prises d'assaut par les détenus majeurs du fait de la surpopulation que connaît l'établissement. Ainsi, l'aile dispose d'une salle de classe, d'une bibliothèque, d'une grande cuisine (dont le mobilier et l'électroménager proviennent d'un ancien restaurant), d'un espace « musique », d'un lieu dédié au théâtre et d'un autre réservé à la formation en bâtiment-carrelage. Le quartier dispose également de sa propre salle de sport (cf. photographie 2).



Photographie 2 : Plan de la mise en place de la salle de sport (©L. Solini)

- 11 Comme indiqué sur le plan *supra*, la salle de sport se situe dans l'aile gauche, du côté des détenus auxiliaires. Les jeunes ne se rendent à la musculation que par deux ou trois, encadrés par le moniteur de sport et un surveillant. L'activité se déroule porte close. Outre le fait que l'espace d'emprisonnement des mineurs dispose de salles d'activités spécifiques, il présente un *atomisme physique* (Joseph, 1995, 30) singulier, absent du reste de la détention. Isoler et « protéger » les jeunes des détenus adultes et de leurs zones de détention paraît ainsi passer par un aménagement « visuel » des lieux, comme pour atténuer, peut-être faire oublier, l'univers carcéral qui les entoure. Sur les murs, de part et d'autre du couloir, des faïences colorées représentent différents éléments de la nature tels que des arbres, des fleurs, le soleil et la mer (cf. photographies 3 et 4).



Photographi 3 : Coursive du QM (©L. Solini)



Photographie 4 : Exemple de faïence (©L. Solini)

- 12 Des peintures revêtent également les murs des salles d'activités en présentant des figurations colorées relatives à une forme « d'ailleurs » et à la pleine nature. Les mosaïques et les peintures sont, pour la plupart, l'œuvre de jeunes qui ont séjourné au quartier. Dans la bibliothèque, le dessin d'un grand arbre apposé sur fond de mer bleu foncé et de ciel bleu turquoise entoure les deux fenêtres de la pièce. On peut y voir des feuilles, des fruits, des lézards aux couleurs variées et y lire la phrase suivante : *Malgré un lourd passé, il faut admettre qu'un homme peut changer*. Les détails de l'arbre tendent à masquer les caillebotis présents aux fenêtres. Il en est de même pour la salle audiovisuelle. Les murs, repeints en blanc, deviennent la toile sur laquelle sont dessinés des arbres verdoyants, des fleurs et un soleil jaune. On y découvre également des animaux exotiques colorés (cf. photographie 5).



Photographie 5 : Décoration sur l'un des murs de la salle audiovisuelle (©L. Solini)

- 13 Dans la même pièce, les deux fenêtres, à la fois barreaudées et recouvertes de caillebotis, sont peintes en vert et surmontées d'une inscription en lettres majuscules bleues et présentées sur un fond jaune : « Je suis ailleurs » (cf. photographie 6).



Photographie 6 : Inscription de la salle audiovisuelle (©L. Solini)

- 14 Quant à la salle de classe, elle est décorée par une mosaïque de grande taille réalisée à l'aide de carreaux blancs, bleus, rouges, jaunes et verts (cf. photographie 7).



Photographie 7 : La salle de classe du QM (©L. Solini)

- 15 Un des murs de la classe est recouvert par un grand planisphère. Les tables et les chaises, de bonne facture, sont identiques à celles présentes dans les établissements scolaires. Mourad¹², détenu au QM, trouve d'ailleurs que *ça donne un air d'école primaire !*
- 16 L'instauration d'un atelier de formation en bâtiment-carrelage facilite la transformation des lieux. Comme le mentionne Youssef, l'un des surveillants du QM, *les travaux qui s'imposent, on peut les faire rapidement et à moindres frais. Sodexo (le prestataire privé) fournit le matériel, l'EN le prof et l'AP les mineurs. Pour l'œil extérieur, ces décorations au sein de la coursive et dans les salles collectives, pourtant vieilles, égayent le QM à tel point que les peintures de la coursive paraissent plus claires et vives à la fois. Or, elles sont identiques à celles des autres ailes (recouvertes par des couleurs vertes, blanches et bleues)*

et n'ont pas subi de rafraîchissement récent. Le traitement des murs renforce l'impression d'être dans un espace à part. Cette atmosphère estimée singulière semble par ailleurs entretenue par les usages faits des espaces. Si les peintures et les décorations caractérisent la coursive des mineurs, c'est aussi le nombre réduit de mouvements humains qui la démarquent d'autres couloirs de la prison où les allées et venues sont fréquentes, parfois continues. Dans les quelques va-et-vient au QM, on rencontre également des adultes « en civil » absents du reste de la détention et dont la particularité est *d'y être sans y être* (Chantraine *et al.*, 2011, 144). Les intervenants PJJ, EN ou bénévoles, après avoir pris un café avec les surveillants, donnent ainsi l'impression de ne faire « que passer » sur la coursive, le temps d'un entretien avec un jeune ou d'une activité programmée dans l'un des locaux décrits *supra* et pour lequel l'accès reste à la charge des surveillants. Comme l'ont observé Gilles Chantraine et ses collaborateurs pour les éducateurs PJJ, ces derniers paraissent *invités* par les surveillants *à travailler sur un terrain qui n'est pas le leur* (2011, 149). Leur terrain se situe ailleurs : d'une part, à l'extérieur de la prison, car au centre de leur travail se trouve le maintien du lien entre les jeunes détenus et leur environnement familial, scolaire ou encore professionnel et, d'autre part, à l'extérieur du QM, dans les locaux administratifs de la prison où ils disposent d'un bureau dédié. De la même façon, les enseignants de l'EN bénéficient d'espaces réservés au sein du centre scolaire. Nombreux sont aussi les surveillants affectés à d'autres postes qui rejoignent le petit bureau de la brigade spécialisée le temps d'une « pause au calme ». Il est bon de venir prendre un café dans cet *îlot de sociabilité* (Vienne, 2003, 87) où l'on peut côtoyer des intervenants extérieurs à l'AP. Comme le souligne Patrick, surveillant « côté majeurs » :

On discute de tout, on s'apprend des trucs. Ça permet de sortir des discussions parfois usantes du pénitencier.

- 17 Si l'observateur extérieur peut donc avoir l'impression d'être dans un microcosme particulier, un « ailleurs » dans la prison, les jeunes, de leur côté, semblent peu sensibles aux décorations murales. Pour plusieurs avec qui nous en avons discuté, les murs de la coursive sont *comme le reste de la prison, voire comme dans un hôpital, blancs ou jaunes, c'est tout*. Certains sont plus au fait des dessins qui égayaient les salles collectives ; Redouan aimerait d'ailleurs *continuer l'arbre là. Faire aussi un dessin*. Mais, lorsque les jeunes nous décrivent les lieux qui les entourent, ce sont les cellules et leur vétusté qui sont au cœur de leurs propos. Les jeunes se souviennent généralement d'avoir découvert une cellule *sale, crasseuse* à leur arrivée. Redouan a eu, lui, la chance d'avoir été transféré dans une « nouvelle » cellule :

Quand je suis arrivé, j'ai direct nettoyé la cellule à fond. Et les jours après aussi. Du coup, le surveillant, il a vu que j'étais propre. Alors, il m'a changé dans une cellule nouvelle. Elle venait d'être toute refaite. C'est tout blanc, tout propre.

- 18 D'autres n'ont pas cette chance, car l'atelier bâtiment est souvent suspendu, faute de matériel et son organisation doit tenir compte de l'occupation des cellules. Propres ou sales, l'espace et le mobilier des cellules restent sommaires :

Tu entres, tu as les toilettes, une douche, un lavabo, un truc comme une table pour mettre les affaires. Il y a aussi trois étagères pour mettre les affaires dans le mur. Et puis il y a le lit. C'est tout (Mourad).

19 Que les jeunes décrivent le temps passé en cellule comme *un camp de vacances parce qu'on regarde la télé tout le temps* ou comme *mortel parce qu'on n'a rien à faire*, il est toujours vécu comme « long » et conséquent dans l'horaire journalier : *Ici, t'es tout le temps en cellule, presque* (Mourad). Sur base d'un argument de « sécurité » avec des jeunes présentés comme impulsifs et bagarreurs, les activités journalières ne sont proposées qu'individuellement, voire pour deux ou trois détenus tout au plus, ce qui réduit considérablement le nombre d'activités accessibles à chacun des jeunes incarcérés.

20 Si le temps passé en cellule est si important, c'est aussi le fait des nombreux « refus scolaires ». Bien que la programmation hebdomadaire réserve une heure d'enseignement par journée à chacun des jeunes détenus, plusieurs ne s'y rendent pas, faute d'intérêt ou parce qu'ils passent outre les réveils successifs mis en œuvre par les surveillants¹³. L'emploi du temps se compose également de cours de cuisine ou de maçonnerie comme vu *supra*, d'activités sportives (fitness principalement, vu la proximité des lieux), d'activités socio-culturelles (tels des ateliers d'expression sonore ou de sensibilisation à la violence ou aux victimes) dispensées par des associations extérieures ainsi que d'activités plus ludiques proposées par des bénévoles qui viennent *jouer avec les jeunes*, comme disent les surveillants, ou travailler avec certains à l'étude du code la route. Si le temps laissé aux activités reste portion congrue, c'est donc essentiellement dans leur cellule que les jeunes éprouvent l'espace du QM, cet « ailleurs » présumé et inscrit en lettres majuscules dans la salle audiovisuelle. Mais, l'imaginaire ne semble fonctionner que pour l'observateur extérieur (et sans doute candide) surpris de voir, dès son entrée dans le quartier, des formes colorées, des mosaïques et de percevoir un silence relatif, le tout augurant une atmosphère à distance de celle présente dans le reste de la détention. Car si le non-initié peut encore s'y laisser prendre, c'est sans compter sur les discours des principaux occupants du lieu qui ne cessent de relater l'inertie produite par un temps cellulaire individuel bien trop long où l'emprise de l'enfermement se fait sentir tant symboliquement que sur et dans les corps. C'est à l'intérieur de ce cadre que la promenade trouve une signification particulière pour les mineurs. Elle devient ce moment attendu de rupture face à l'installation progressive d'une forme plus ou moins poussée d'anomie, occasionnée d'évidence par un encellulement prolongé et par trop individuel.

II - ... Par l'étude de la cour et de ses usages

21 Située à l'intersection du V, la cour destinée aux mineurs se trouve au pied de l'aile droite du bâtiment A. Une seconde cour, utilisée par les détenus majeurs du bâtiment, s'inscrit dans le prolongement de l'aile gauche. Parallèles, les cours se rejoignent au niveau de leur entrée respective. L'espace de jonction est biseauté, prenant ainsi la forme d'un entonnoir séparé par une grille et une guérite. De la sorte, le contact entre les détenus mineurs et majeurs qui se rendent en promenade est censé être limité (cf. photographie 8).



Photographie 8 : Le bâtiment A et ses deux cours de promenade - vue du ciel (©L. Solini)

- 22 Chacune des cours est entourée par un grillage à mailles longs de près de six mètres de hauteur, coiffé par des concertinas. Une plaque métallique blanche et opaque, haute de deux mètres, fait office de pare-vue. Elle est placée le long du grillage qui jouxte la cour des majeurs. Enfin, un glacié d'environ un mètre de largeur sépare les deux cours (cf. photographie 9).



Photographie 9 : La cour de promenade des mineurs (©L. Solini)

- 23 Les jeunes vont en promenade suivant une répartition en sous-groupes. Un surveillant de la brigade spécialisée les accompagne jusqu'à la grille d'entrée de la cour et vient les rechercher à l'issue du temps imparti. Dans l'intervalle, les jeunes sont, comme les adultes, dans la cour d'à côté, sous la surveillance à distance de l'agent pénitentiaire en poste dans la guérite. Les surveillants et les éducateurs de la PJJ s'accordent sur le fait qu'en l'état actuel de l'infrastructure et des effectifs, accompagner les jeunes dans la cour semble dangereux :

Tu comprends, c'est chaud d'aller faire un match de foot dans une cour qui n'est pas du tout sécurisée, au milieu des pierres, avec des majeurs pas loin, et des jeunes qu'on vient ennuyer dans leurs affaires.

- 24 Le propos ainsi tenu par Youssef, l'un des surveillants du QM, entre en résonance avec les observations réalisées dès le premier jour de notre venue. Assis dans le bureau, nous discutons avec André, également surveillant affecté au QM. La petite fenêtre barreaudée du bureau des surveillants qui donne sur les cours de promenade nous permet alors d'entendre comme un bruit de pierres venant percuter des grilles. André se retourne, regarde par la fenêtre et

explique à Youssef, en train de réintégrer un jeune détenu, ce à quoi il assiste : *Ça recommence, ils caillaient*. André s'adresse alors à nous en souriant : *vous allez entendre la belle voix de Youssef*. Ce dernier s'empresse d'entrer dans une cellule vide, dont la fenêtre donne sur la cour, et crie : *Djamel, tu commences à casser les couilles là. Arrête de suite !* André continue d'observer par la fenêtre : *c'est bon* (sourire) ! Le bruit cesse effectivement. Plus tard dans la journée, nous assistons à la seconde promenade. Dans l'espace cuisine, situé à l'angle du V formé par les deux ailes du bâtiment A, nous surplombons les deux cours. Youssef commente alors les conduites en train de se dérouler :

Là, tu vois ? Regarde, tu vois là, Yassine (un détenu mineur), regarde ! Il monte sur le grillage pour passer le pare-vue et comme ça, il voit les majeurs et leur parle.

- 25 Plusieurs jeunes s'agrippent tour à tour au grillage afin de dépasser le pare-vue. Ils passent ainsi leur tête au-dessus de la plaque métallique afin de voir et d'échanger quelques mots avec les majeurs. D'autres jeunes déterrent des cailloux – une partie du sol de la cour de promenade n'est pas bétonnée – et tentent de les lancer sur les majeurs soit en cloche au-dessus des grillages et des concertinas qui les séparent de la promenade des majeurs, soit en essayant de passer à travers le maillage des grillages. En observant « d'en haut », on peut également voir et entendre les jeunes discuter avec les majeurs au niveau des portes d'entrée des cours. En effet, l'espace qui désunit les deux cours se réduit au fur et à mesure que l'on approche des portes d'accès (cf. photographie 10).



Photographie 10 : Espace de jonction des cours (©L. Solini)

- 26 Nous observons également l'envoi de petits paquets par les fenêtres des cellules situées aux étages en dessous du QM. Emballés dans du film plastique ou des feuilles de papier compactées, les paquets, suffisamment fins pour passer à travers les caillebotis, sont lancés, avec une moindre force, dans la cour des mineurs où ceux-ci s'empressent de les ramasser pour récupérer leur précieux contenu (tabac¹⁴, shit, ...) (cf. photographie 11). Enfin, les jeunes s'emparent de cette zone située au pied de l'aile droite du bâtiment A pour échanger avec les majeurs présents aux fenêtres du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étage.



Photographie 11 : Des fenêtres à la cour des mineurs (©L. Solini)

- 27 Au bout du compte, la cour de promenade apparaît comme un espace privilégié de la gestion informelle qui, dans le cadre du QM, permet l'expression d'un contact quasi permanent entre les mineurs et les majeurs et « d'approvisionnement » des premiers par les seconds. Aux échanges par les fenêtres, s'ajoutent « les colis » très attendus par les uns et les autres. Il s'agit, comme l'explique Farid (jeune détenu) :

Des colis que les gens dehors, ils lancent pour les détenus. Ils font des colis enroulés comme ça avec des cigarettes, du shit, de la beuh, de l'alcool, tout ça. Et quand on les voit, le grimpeur, il doit grimper pour aller chercher les colis.

- 28 Une fois repérés dans le glacis, entre les grillages des cours de promenade et le mur d'enceinte, voire sur les toits des préaux, la pratique consiste à ce qu'un

ou plusieurs détenus, le ou les « grimpeurs », escaladent rapidement le long du pylône du préau ou franchissent les grillages, pour ensuite courir en direction des « colis », les saisir et les rediriger vers les cours. Là, d'autres détenus les attendent en criant. À la réception des « colis », ils s'empressent de se répartir leur contenu afin de mieux le dissimuler. Les concertinas, la hauteur des grillages ainsi que les sanctions disciplinaires encourues rendent l'exercice périlleux. L'engagement dans une telle pratique fait dire à Farid que *le grimpeur, c'est le plus faible, il est obligé*. Mais, d'après Redouan,

il y en a qui aiment ça aussi. On ne leur demande rien. Là, les derniers, j'ai entendu, ils ont grimpé, mais parce qu'ils voulaient. Par exemple, Michaël, c'est un illégal, il n'a rien du tout et du coup, il n'a rien à perdre pour grimper. Parce que la règle, c'est, celui qui grimpe, il prend la moitié et les autres, ils se partagent le reste.

29 La fonction de grimpeur semble alors faire partie d'un mode d'identification propre à l'entre soi carcéral. Son imputation par les pairs ou son auto attribution serait fonction des réponses livrées aux interrogatoires menés par les autres détenus et des conduites tenues en détention. Le tout permet d'établir un jugement, *a priori*, sur « la valeur » du codétenu et de le « calculer », c'est-à-dire de le classer dans une catégorie qui suppose l'ajustement d'un système d'action à son endroit¹⁵.

30 Selon André (surveillant), la cour de promenade est *le lieu où les choses se passent*. Plus qu'un champ des possibles pour les jeunes, où ils peuvent échanger et collecter toutes sortes de produits, c'est l'endroit où les barrières posées entre la détention des mineurs et celle des majeurs tombent. Les adolescents ont ainsi accès à « l'univers des majeurs » incarcérés au centre pénitentiaire de Sarn. Les uns racontent aux autres les dernières affaires de la prison, partagent les mises en récit de leur expérience carcérale et plus largement de leur vie recluse. La cour est donc un espace qui recouvre bon nombre des dimensions de l'entre soi carcéral au sein duquel les personnels ne souhaitent pas se rendre et où, la plupart du temps, ils n'interviennent, ni n'interfèrent. Elle constitue, en outre, une véritable distraction pour les jeunes qui s'y rendent ou l'observent depuis les fenêtres de leur cellule. À ce dernier titre, les surveillants du QM n'hésitent pas à tirer avantage de l'attrait que procure le lieu. Youssef explique ainsi que le premier moyen de sanction consiste à changer un jeune détenu de cellule en le déplaçant de l'autre côté de la cour dès lors qu'il trouble le bon ordre de la détention :

C'est-à-dire s'il crie, s'il insulte, s'il tape aux barreaux, s'il saute sur le grillage ou qu'il caillasse. Après, on le prévient une fois, deux fois. On lui dit que s'il continue, il passe à gauche. Ça les calme. Généralement, ça les calme. (...) Ils préfèrent voir les cours, et tout ce qui s'y passe (sourire), que la caillasse côté gauche.

31 En effet, les cellules situées du côté gauche de la cour donnent d'abord sur des zones non utilisées et caillouteuses où personne ne passe, ensuite sur les toits des cuisines, puis sur les fenêtres (très éloignées) de l'aile droite du bâtiment C et, de manière encore plus reculée, sur l'espace sportif extérieur. *A contrario*, les cellules situées à droite disposent de fenêtres permettant d'avoir une vue plongeante sur les deux cours de promenade du bâtiment A. Disposer d'un tel emplacement permet de rester en lien avec le quotidien carcéral de Sarn.

32 Si reprise il y a, elle se situe également au niveau de certaines transformations apportées à la cour des mineurs. Durant l'enquête, des travaux sont effectués. Il s'agit de goudronner l'entièreté du sol jusqu'ici composé pour

moitié de terre afin d'empêcher les jeunes de creuser et de s'approvisionner en cailloux (cf. photographie 12). Un autre changement consiste en une surélévation du pare-vue dans le but de dissuader les mineurs de grimper au-dessus de la plaque métallique blanche pour avoir vue sur la cour des majeurs.



Photographie 12 : La cour des mineurs après les travaux (©L. Solini)

- 33 La partie foncée à gauche du cliché montre la part de la cour goudronnée récemment. Elle détonne avec celle des majeurs, à droite de la photographie, encore composée de terre. À l'issue des travaux, les premières promenades ont lieu en respectant l'interdiction de jeter des cailloux. De la cuisine, nous observons néanmoins les jeunes creuser les pourtours de la cour et particulièrement la partie située en haut à gauche, une dernière parcelle encore faite de terre. Certains jeunes, comme Issam, nous avaient prévenus lors de nos entretiens : *Ils veulent enlever les cailloux avec leurs travaux, mais on en aura toujours. On a fait une petite réserve. On économise. Et après, on trouvera toujours.* Effectivement, lors du dernier jour d'observation, une enseignante nous appelle pour venir voir ce qu'il se passe lors des promenades « parallèles », c'est-à-dire lorsque des mineurs et des majeurs ont « promenade » au même moment. Du côté des majeurs, ici les auxiliaires de l'aile voisine, un « grimpeur » est en train de récupérer un « colis » sur le toit du petit préau. Les mineurs sont accrochés aux palissades et crient. À ce moment, des choses volent de leur côté : une partie du contenu des « colis » récupérés, mais aussi des sacs de cailloux. Les détenus auxiliaires approvisionnent donc également les jeunes en cailloux. De fait et tel que le souligne Mourad : *les cailloux, c'est pour attirer l'attention des majeurs, pour avoir du tabac, mais c'est aussi parce que c'est des violeurs à côté, alors on leur envoie des cailloux parce que ça craint.* Ainsi, lancer un caillou sur les barreaux d'une fenêtre de cellule permet de « contacter » le détenu qui s'y trouve enfermé, à la manière d'une sonnerie de fortune, mais les pierres décochées peuvent aussi servir à rappeler l'économie morale de la prison. Qu'il s'agisse d'une demande des majeurs de l'aile voisine ou d'une initiative plus personnelle, les mineurs ne « caillaient » donc pas n'importe quel autre détenu. Les cibles sont choisies parce qu'elles entrent dans la catégorie générale des « victimes »¹⁶, cette poignée de détenus ayant commis des actes particulièrement discriminants en prison tels que le viol, l'inceste et autres

actes crasseux, selon l'expression utilisée par plusieurs personnes incarcérées. L'évaluation par les pairs de l'acte commis, selon une échelle allant du « plus moral au moins moral », de la manière dont il est présenté, puis mis en récit ainsi que de l'appréciation des conduites quotidiennes menées en détention alimentent alors l'étiquette et les conduites qui lui sont associées.

Conclusion

34 Les recommandations internationales et les annonces politiques présentant la fermeture progressive des QM au profit d'une détention dite « mieux adaptée » aux mineurs en EPM ne semblent pas avoir obtenu gain de cause puisque certains sont toujours en activité. Emprisonnés au cœur d'une détention pour majeurs, les jeunes doivent néanmoins être tenus à l'écart, « protégés » des détenus adultes et de leur « potentiel de contamination délinquante ». C'est ainsi que la zone réservée aux mineurs au centre pénitentiaire de Sarn apparaît isolée du reste de la détention. Positionnée au troisième étage d'une aile distancée de « l'étoile névralgique » de l'établissement, disposant par ailleurs de personnels spécialisés, elle tend à fonctionner de manière quasi autonome. L'expression du démarquage passe également par un aménagement spécifique des lieux. Les couleurs et les mosaïques livrent la sensation, pour l'observateur extérieur, d'être dans un endroit au sein duquel prévaut une atmosphère singulière, quasi enfantine. De prime abord, le QM s'apparente donc à un espace que nous pourrions qualifier d'*espace hors les murs dans les murs* (Solini *et al.*, 2016, 227). Tout se passe comme si, depuis les années 1970, il s'agissait de *construire des prisons qui n'aient pas l'air d'être des prisons, des cellules qui ne soient guère des cellules [...]. L'idéal requis pour faire accepter au détenu sa condition et espérer par-là conjuguer enfermement et reclassement* (Salle, 2012, 81). Mais cette volonté de faire de certaines zones de la prison des *fenêtres ouvertes sur l'extérieur* (Solini *et al.*, 2016, 235) ne résiste pas à l'épreuve de l'expérience carcérale juvénile. Les jeunes ne s'y trompent pour ainsi dire pas : cet espace « hors les murs » reste bel et bien « dans les murs ». Les aménagements qui visent la démarcation avec le système de référence carcéral sont invariablement rattrapés par des procédures de surveillance, des effets de clôture et de codage des lieux (Foucault, 1975).

35 La cour de promenade en est l'illustration première. C'est en son sein que la séparation avec les adultes, déjà fragile au sein de la coursive, vole en éclats, et ce, pour le plus grand plaisir des mineurs. Dans un humour oscillant entre les registres *léger* et *corrosif* (Jaspart, 2015), les jeunes investissent l'endroit tant pour le « ravitaillement » que pour le défoulement et s'imprègnent progressivement des valeurs morales de la détention. En permettant de rompre avec l'encellulement individuel, de faciliter les échanges, la passation de « colis » et les relations avec les majeurs, en rendant également possible les jets de pierres – le tout étant visible depuis une partie des fenêtres des cellules et de certaines salles d'activités du bâtiment A – la cour devient un espace de socialisation au sein duquel semble être préservée la gestion informelle de l'entre soi carcéral. Plus, le lieu semble voué à une appropriation telle qu'il en devient un territoire. Un pôle de notoriété aux mainmises multiformes autant individuelles que collectives, communautaires, organisationnelles ou encore institutionnelles et porteur de sens puisque l'occupation ainsi produite engendre des rapports spécifiques d'appartenance réciproque qui peuvent tout autant se manifester par l'emploi d'un langage vernaculaire commun ou

l'adoption collective de postures et de gestes, mais aussi transparaître au moyen d'une forme de connivence entendue. Tout cela constitue des indicateurs permettant aux usagers de la cour de se reconnaître entre eux et d'exclure tous ceux qui ne verraient pas le lieu réquisitionné comme une composante identitaire, voire idéale du groupe. Territoire des situations (Goffman, 1973, 44) pour les adolescents, elle constitue le lieu des latitudes pour les personnels de l'AP. De la fenêtre de leur bureau, les surveillants observent les conduites des mineurs et peuvent agir « à moindre coût ». Surplombant la cour sans que les adolescents ne puissent pleinement identifier les moments où ils sont surveillés, les agents de la brigade peuvent juger bon d'intervenir, en réaction à certaines conduites observées, ou décider de « fermer les yeux ». La seconde option permet de maintenir une forme de paix carcérale, une fois les mineurs revenus au sein du quartier¹⁷. Mais il y a plus. La cour, par l'intérêt que les adolescents lui portent, devient l'instrument de la sanction dès lors qu'il s'agit de réprimer les comportements jugés inappropriés. Les détenus dits « problématiques » en sont ainsi tenus à distance, sanction permise par la distribution des cellules, agencées de part et d'autre de la cour.

36 Au bout du compte, l'économie décrite tend à montrer un QM qui partage, pour une grande part, les mécaniques de la détention adulte. À entendre certains magistrats, personnels ou jeunes détenus, il serait, d'ailleurs et à plus d'un titre, la seule « vraie » prison pour mineurs tant la démarcation avec les EPM resterait grande. Si certains traits de structure et de fonctionnement distinguent effectivement les EPM des QM, ces deux formes d'emprisonnement répondent pourtant à un même projet : celui de faire de la peine d'enfermement une contention éducative à destination des jeunes publics. C'est en cherchant à concilier au sein d'un lieu unique punition, contrôle, discipline, dissuasion, privation, instruction, thérapeutique et réhabilitation, que la justice des mineurs, dans ses dernières évolutions, entend *assurer un gouvernement de [et par] la socialisation* (Milburn, 2009, 221). À la visibilité assumée de la sanction pénale, voire éducative, particulièrement affichée *via* la combinaison plus ou moins réussie d'éléments austères tels que la vétusté des locaux, l'économie de pénurie, l'empreinte sécuritaire et l'enceinte fortifiée, semble lui être préféré depuis quelques années, et particulièrement pour les mineurs, le revers postiche et dit « humanisé » de la peine carcérale et de son éducativité. En cela, Philippe Milburn mentionne un *tuilage des paradigmes disciplinaire, clinique et responsabiliste* (2009, 220) qui supporte la chaîne d'emprisonnement de cette jeunesse délinquante¹⁸. CEF, EPM et QM forment alors un circuit éprouvé par de nombreux adolescents, les critères premiers du transfert étant les écarts de conduite ou à l'inverse l'expression quotidienne de la bonne conduite. Les linéaments d'un tel dispositif font apparaître le QM comme la plus « dure » de ces trois institutions, réservée aux mineurs considérés comme les plus « difficiles »... participant, dans le même temps, *au cercle vicieux performatif, par le biais duquel les discours font advenir ce dont ils parlent, ce qui contribue en retour à les alimenter* (Chantraine et al., 2011, 520).

Bibliographie

Bailleau F., 2002, La justice pénale des mineurs en France ou l'émergence d'un nouveau modèle de gestion des illégalismes, *Déviance et Société*, 26, 3, 403-421.

Bailleau F., Gourmelon N., Milburn Ph., 2012, *Les établissements privés de liberté*

pour mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles. Une comparaison entre Établissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM), Quartiers Mineurs en Maisons d'Arrêt (QM) et Centres Éducatifs Fermés (CEF), rapport final, [en ligne], URL [http://www.gip-recherche-justice.fr/IMG/pdf/228-RF-Milburn_EPM.pdf] (consulté le 3 mai 2015).

Bérard J., Chantraine G., 2008, *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire*, Paris, Édition Amsterdam.

Bizeul D., 1998, Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause, *Revue française de sociologie*, 39, 4, 751-787.

Chantraine G., 2004, *Par-delà les murs*, Paris, Puf.

Chantraine G., Sallée N., Scheer D., Salle G., Franssen A., Cliquennois G., 2011, *Les prisons pour mineurs : controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion : rapport final*, (en ligne) [http://www.gip-recherche-justice.fr/catalogue/PDF/rapports/217-RF-Chantraine_EPM.pdf].

Chauvenet A., Orlic F., Benguigui G., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, Puf.

Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuit.

Jaspart A., 2015, *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruxelles, Bruylant.

Joseph I., 1995, Reprendre la rue, in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Condé-sur-Noireau, Plan urbain, 11-35.

Le Caisne L., 2004, L'économie des valeurs distinction et classement en milieu carcéral, *L'Année sociologique*, 54, 511-537.

Le Caisne L., 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil.

Milburn Ph., 2009, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, Érès.

Mucchielli L., 2002, Enquête dans les quartiers pour mineurs des prisons françaises, *Claris, Le Bulletin*, « Justice des mineurs », 3, 33-39.

Mucchielli L., 2005, Les "centres éducatifs fermés" : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ?, *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 7 (en ligne) [<https://rhei.revues.org/1038>].

Niget D., 2012, Peines perdues. Une brève histoire de l'enfermement des mineurs, in Direction de l'Administration pénitentiaire, *Mineurs : l'éducation à l'épreuve de la détention*, Paris, Actes des journées d'étude internationales, Collection Travaux et Documents, 82, 13-22.

Rostaing C., 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Puf.

Salle G., 2012, De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation, *Politix*, 97, 75-99

Sallée N., 2010, Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse à l'épreuve de l'évolution du traitement pénal des jeunes délinquants, *Champ pénal/Penal field*, VII, [<https://champpenal.revues.org/7756>].

Sallée N., 2014, "Les mineurs délinquants sous éducation contrainte". Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice française des mineurs, *Déviance et Société*, 38, 1, 77-101.

Solini L., Basson J.-C., 2012, L'hyperactivité forcée : un mode de gestion des mineurs incarcérés, in Bodin R. (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La dispute, 167-177.

Solini L., Basson J.-C., 2014, Intra-muros. La mise en scène de la vie carcérale en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Champ Pénal/Penal field*, 11, [<http://champpenal.revues.org/8908>].

Solini L., Neyrand G., 2011, Survirilisation des pratiques sportives en établissement pénitentiaire pour mineurs. La remise en cause du principe de mixité, *Agora débats /Jeunesses*, 59, 3, 107-119.

Solini L., Scheer D., Yeghicheyan J., 2016, "Une fenêtre ouverte sur l'extérieur" ?

Écologie de deux espaces carcéraux, *Sociologie*, 7, 3, 225-242.

Solini L., Yeghicheyan J., Ferez S., (avec Basson J.-C., Besson E., Jaspard A., Landauer P., Neyrand G., Scheer D.) (2016), *Fabriquer la prison. Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises*, Projet de recherche subventionné par la Mission de Recherche Droit et Justice, Montpellier, SANTESIH.

Vienne Ph., 2003, *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck.

Yvorel É., 2007, *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, [Nouvelle édition en ligne : <http://books.openedition.org/pur/6030>]. ISBN : 9782753530225].

Yvorel J.-J., 2006, Brève histoire de l'hébergement des mineurs de justice, *Les Cahiers Dynamiques*, 37, 1, 24-27.

Yvorel J.-J., Yvorel, É., 2005, Présentation du dossier, *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 7, 9-12.

Zambeaux E., 2001, *En prison avec des ados. Enquête au cœur de l'« école du vice »*, Paris, Denoël.

Notes

1 Comme à la prison de « La petite Roquette », aux maisons de correction, puis aux colonies agricoles pénitentiaires dont *Metray, créée en 1839, est le paradigme* (Yvorel, 2006, 24), etc.

2 Nous pensons particulièrement aux Institutions publiques d'éducation surveillées (IPES) mises en fonction dans les années 1950 ainsi qu'aux Centres d'observation de sécurité (COS) instaurés dans les années 1970 pour les mineurs dits « les plus difficiles ».

3 Voir notamment à ce sujet les travaux de Nicolas Sallée (2010, 2014).

4 La dénomination du centre pénitentiaire a été changée.

5 Ces chiffres sont extraits du « rapport d'effectifs journaliers », en date du 17 décembre 2014.

6 Direction de l'Administration pénitentiaire, Bureau des études et de la prospective (PMJ5).

7 Contrôleur général des lieux de privation de liberté, « Recommandations en urgence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté du 26 mars 2014 relatives au quartier des mineurs de la maison d'arrêt de (Sarn) », *Journal officiel de la République française*, avril 2014.

8 Ce qui constituait le centre de la sécurité dite « active » ou « rapprochée » de la prison, à savoir les mouvements tenus et contrôlés par les surveillants qui accompagnent les détenus sur l'ensemble de leurs trajets (de cette façon les détenus ne sont pas en mesure de se trouver seuls dans les couloirs de circulation), s'amenuise au profit d'une gestion « passive » de la sécurité. Celle-ci est en grande partie relayée par de nombreuses normes de sécurité et par la mobilisation exhaustive de dispositifs technologiques : choix des matériaux pour les façades, les toitures, les murs et le vitrage ; normes établies en ce qui concerne les portes, serrures, œilletons, barreaux, caillebotis, grilles, grillages, glaciés, barbelés, filins anti-hélicoptères, détecteurs de mouvements ainsi que pour les caméras, les systèmes d'alarme et l'agencement des espaces de circulation.

9 Le poste central d'informations constitue le centre névralgique de la détention. Il s'agit d'une salle, généralement vitrée et positionnée en amont de la détention, qui sert à contrôler les circulations dans les axes principaux. Le surveillant attaché au « PCI » se trouve ainsi placé face à plusieurs écrans, les caméras donnant à voir les images de la détention. Il a la charge d'ouvrir et de fermer les grilles principales d'accès et de fournir aux personnels clés, alarmes portatives et appareils de communication avant leur entrée en détention.

10 Le poste de contrôle et de coordination, « PCC », est situé en détention, au cœur de la zone centrale de croisement. Aussi nommé « rond-point », il prend une forme hexagonale ou circulaire afin que le surveillant qui s'y trouve puisse disposer d'un champ de surveillance à 360°. Les vitres teintées permettent au surveillant de voir sans être vu.

11 Lors de l'aménagement de l'aile en QM, les douches ont été placées en cellule ; ce qui

a libéré les espaces auparavant occupés par les douches collectives.

12 Tous les prénoms mobilisés ont été modifiés.

13 Certaines de ces heures « libérées » sont dès lors proposées aux jeunes plus assidus qui ont le projet de passer le diplôme national du Brevet ou le baccalauréat.

14 La loi interdisant la vente de tabac aux mineurs votée en 2006 s'applique aux mineurs incarcérés. Les cigarettes, le tabac et les feuilles s'ajoutent donc aux produits recherchés par les jeunes et négociés, voire monnayés avec les détenus majeurs qui séjournent à proximité du QM.

15 Pour une analyse approfondie des procédés d'identification en prison voir notamment les travaux de Gilles Chantraine (2004) et Léonore Le Caisne (2008).

16 Là encore de nombreux travaux traitent la question. Outre les études de Léonore Le Caisne et de Gilles Chantraine, citons celles de Corinne Rostaing (1997), de Laurent Solini et Jean-Charles Basson (2014).

17 Concernant les modes de gestion de la détention par les surveillants voir notamment la recherche menée par Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui (1994).

18 Une interprétation du même ordre est tenue par Jean-Jacques et Élise Yvrel (2005) lorsqu'il s'agit d'interroger la place des prisons écoles, construites après 1945, face au système d'enfermement de la jeunesse existant.

Table des illustrations

	Légende Photographie 1 : Plan masse du centre pénitentiaire de Sarn (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-1.jpg
Fichier	image/jpeg, 636k
	Légende Photographie 2 : Plan de la mise en place de la salle de sport (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-2.jpg
Fichier	image/jpeg, 1,8M
	Légende Photographie 3 : Coursive du QM (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-3.jpg
Fichier	image/jpeg, 5,3M
	Légende Photographie 4 : Exemple de faïence (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-4.jpg
Fichier	image/jpeg, 5,6M
	Légende Photographie 5 : Décoration sur l'un des murs de la salle audiovisuelle (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-5.jpg
Fichier	image/jpeg, 4,9M
	Légende Photographie 6 : Inscription de la salle audiovisuelle (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-6.jpg
Fichier	image/jpeg, 5,0M
	Légende Photographie 7 : La salle de classe du QM (©L. Solini)
URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-7.jpg

	Fichier	image/jpeg, 5,3M
	Légende	Photographie 8 : Le bâtiment A et ses deux cours de promenade - vue du ciel (©L. Solini)
	URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-8.jpg
	Fichier	image/jpeg, 300k
	Légende	Photographie 9 : La cour de promenade des mineurs (©L. Solini)
	URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-9.jpg
	Fichier	image/jpeg, 1,3M
	Légende	Photographie 10 : Espace de jonction des cours (©L. Solini)
	URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-10.jpg
	Fichier	image/jpeg, 6,8M
	Légende	Photographie 11 : Des fenêtres à la cour des mineurs (©L. Solini)
	URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-11.jpg
	Fichier	image/jpeg, 5,7M
	Légende	Photographie 12 : La cour des mineurs après les travaux (©L. Solini)
	URL	http://champpenal.revues.org/docannexe/image/9431/img-12.jpg
	Fichier	image/jpeg, 5,6M

Pour citer cet article

Référence électronique

Alice Jaspert et Laurent Solini, « « Promenade » », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XIII | 2016, mis en ligne le 29 octobre 2016, consulté le 29 octobre 2016. URL : <http://champpenal.revues.org/9431>

Auteurs

Alice Jaspert

Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles. Contact : ajaspert@ulb.ac.be

Laurent Solini

Laboratoire Santé, Éducation et Situations de Handicap, Université Montpellier 1. Contact : laurent.solini@gmail.com

Articles du même auteur

Intra-muros [Texte intégral]

La mise en scène de la vie carcérale en établissement pénitentiaire pour mineurs
Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vol. XI | 2014

Droits d'auteur

© Champ pénal